

École Primaire Simone Veil 79 Chemin de l'Église 73100 Moux 04 79 61 62 05 ce.0731063j@ac-grenoble.fr	PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÈVES 1^{er} TRIMESTRE 16 octobre 2025 – 10h45
--	---

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon

Invités : délégués des classes :	Robin, Gabriel - CM2 Lenny, Enora - CE2-CM1 Elmo, Valentine - CE1-CE2 Pierre, Louise - CP-CE1 Roméo, Louise - GS-CP
----------------------------------	--

Début du conseil d'école : 16 octobre 2025 – 10h45.

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par lui-même pour le premier, par une personne extérieure pour le second et par un élève pour le troisième.

Le directeur est alors désigné secrétaire de séance.

I. Présentation du rôle du conseil d'école élèves :

Le conseil d'école des élèves est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les conflits dans la cour de récréation, un projet particulier d'action, etc.

Comme on s'en doute les apprentissages sont nombreux et concernent principalement deux domaines : la maîtrise de la langue française et les capacités et aptitudes à vivre en société.

Le conseil des enfants permet de créer un lien entre les enfants et la structure dans laquelle ils évoluent. Il vise aussi à faire l'expérience de la vie de groupe et des décisions collectives. Il apprend donc l'écoute et le respect, ainsi qu'à argumenter ses idées. Les enfants s'impliquent dans la vie de leur école et voient leurs idées valorisées. Pour les enfants, ce conseil représente une forme d'entraînement à la démocratie à laquelle ils participeront durant leur vie d'adulte.

Les adultes conservent leur droit de veto. Cependant, il ne doit être utilisé qu'à bon escient c'est-à-dire que si le conseil d'enfants prend une décision allant à l'encontre du règlement ou pouvant perturber la vie de l'école et seulement dans ce cas- là.

Pour qu'un conseil d'école d'enfants soit réellement efficace il faut que les adultes soient prêts à lui donner de véritables responsabilités et une relative autonomie. Les adultes doivent être convaincus de son bien-fondé et adhérer pleinement à ce concept. Enfin, les décisions prises-pour être crédibles doivent réellement être suivies d'effet.

L'instance jeune est présentée avec le document distribué par la municipalité (**ANNEXE 1**).

II. Ébauche de bilan de la rentrée :

Les délégués mentionnent que l'ensemble des élèves paraissent contents de la rentrée scolaire.

Ils ont l'impression que tous les enfants ont fait une bonne rentrée.

III. Ordre du jour et décisions :

A. GS-CP

1. Décorer un sapin de Noël tous ensemble

Il est abordé qu'un sapin est déjà présent dans l'école et décoré par les classes de maternelle. Une rotation de classe à mettre en place pour la décoration de ce sapin est discutée mais elle semble difficile. Il est alors décidé de demander aux enseignants de décorer chaque classe/l'école.

2. Faire un labyrinthe dans la cour de récréation

L'aspect ludique est abordé mais les CM mentionnent que la sortie ne pourrait peut-être pas trouvée par l'ensemble des élèves. Le point de la surveillance est abordée par le directeur.

D'autres jeux ludiques pourraient être trouvés notamment en lien avec l'aménagement de la cour.

3. Avoir une bibliothèque dans la cour

Le directeur précise que ceci est déjà prévu et qu'elle sera installée sous le préau.

4. Décorer les murs extérieurs (côté cour) avec des bombes

Les élèves mentionnent que c'est une idée intéressante aussi il faut que cela soit encadré par un professionnel.

5. Lorsque les élèves de maternelles sont dehors, que les grands s'éloignent.

Il est évoqué que les services de récréation doivent être globalement respectés afin de permettre à tous d'utiliser la cour sereinement.

B. CP-CE1

1. Être bienveillant avec les autres enfants dans la cour de récréation lors de petits accidents.

Les élèves réabordent ce point qui fait l'unanimité en mentionnant également le lien avec les messages clairs lors de conflits.

2. Présence de papiers dans la cour de récréation

Ce constat est fait par tous. Un effort est souhaité par tous afin que l'ensemble des enfants soit vigilant et un rappel peut-être fait par l'ensemble des délégués. Un nettoyage peut également être effectué lors d'un service.

C. CE1-CE2

1. Respecter les aménagements de la cour.

Il est mentionné que les enfants n'ont pas toujours le bon comportement avec les plantes. Il est nécessaire de le rappeler et le signaler aux adultes.

2. Ouvrir le portail pour le parc derrière l'école

Le point de la surveillance est abordée par le directeur de l'école. La structure présente est plutôt réservée aux jeunes enfants et ne serait pas adaptée aux élémentaires. La pente est également abordée.

De plus, l'espace reste accessible en dehors du temps scolaire.

3. Mettre un deuxième grand terrain

L'utilisation du terrain est discutée (lien avec l'année scolaire dernière). L'aspect de l'aménagement de l'espace est abordé. L'ensemble des élèves s'accorde pour la construction d'un planning comme l'année scolaire dernière par les enseignants.

D. CM1 :

1. Mettre des plots devant les buissons afin d'interdire l'accès pour se cacher et/ou éviter de s'accrocher.

La surveillance est de nouveau abordée par le directeur et l'aménagement doit être réfléchi. Les élèves discutent de l'aménagement le plus adapté. Le directeur mentionne que celui-ci sera réfléchi avec les enseignants.

2. Fixer un panier de basket sur les cages de foot.

Les élèves évoquent le fait de demander cet aménagement à la municipalité.

3. Refixer la barrière bleue.

4. Mettre en place des parrains/marraines afin d'accompagner les PS et les CP.

Les élèves mentionnent que des liens sont présents entre les CM2 et PS. Les enseignants peuvent organiser ce système de parrains/marraines afin d'accompagner les enfants. Les délégués mentionnent que cela peut également se réaliser lors de récréations.

E. CM2 :

1. Rajouter des poubelles dans la cour de récréation.

2. Construire un planning d'utilisation du grand espace.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchène-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 16 octobre 2025 – 11h30

Le prochain conseil d'école élève aura lieu le 05 février 2026 à 10h45.

Le directeur,

Président et secrétaire du conseil d'école élève

